



Fiche d'inscription 2025/ 2026

(Une fiche par élève)

Etat civil de l'élève
NOM et Prénom :
Né(e) le : A : Département :
Nationalité :
Adresse :
Code postal : Commune :
Tél. domicile : Tél. portable :
Mél (écriture lisible) :

Renseignements concernant les parents ou représentants légaux (à remplir obligatoirement)	
<u>Parent 1 ou Représentant légal</u>	<u>Parent 2 ou Représentant légal</u>
NOM et prénom :	NOM et prénom :
Adresse :	Adresse :
Code postal :	Code postal :
Commune :	Commune :
Tél domicile :	Tél domicile :
Tél portable :	Tél portable :
Mél :	Mél :



Fiche choix d'activités et tarifs 2025/2026

(une fiche par élève)

Choisissez parmi les activités proposées (cocher la(les) case(s)) :

- ☐ Eveil Musical / Jardin musical 1/2h hebdo (3 à 8 enfants max) : 175 € l'année scolaire.
- ☐ Atelier « Chant Kids » (4 à 8 enfants de 7 à 10 ans) 1h hebdo : 330 € l'année scolaire.
- ☐ Atelier « Chant Teenagers » (4 à 8 enfants de 11 à 15 ans) 1h hebdo : 330 € l'année scolaire.
- ☐ Cours collectif instrumental ou vocal : 40 mn/hebdo (3 participants) : 455 € l'année scolaire. Cocher la case pour le choix de l'instrument : ☐ Guitare ☐ Basse ☐ Chant ☐ Batterie ☐ Saxophone ☐ Trompette ☐ Piano/claviers
- ☐ Groupe vocal adulte (8 à 12 participants) 1h/hebdo : 285 €
- ☐ Cursus Musiques Actuelles et Amplifiées comprenant :
- ½ h hebdo de cours individuel instrumental ou vocal : ☐ Guitare ☐ Basse ☐ Chant ☐ Batterie ☐ Saxophone ☐ Trompette ☐ Piano/claviers
 - ½ h hebdo de formation musicale
 - 1h hebdo en atelier groupe Musiques Actuelles
- 995 € l'année scolaire (voir détails sur www.cma-pau.fr).
- ☐ Cours individuel, instrumental ou vocal, ½ h hebdo : 635 € l'année scolaire. Cocher la case pour le choix de l'instrument : ☐ Guitare ☐ Basse ☐ Chant ☐ Batterie ☐ Saxophone ☐ Trompette ☐ Piano/claviers
- ☐ Cours collectif Formation Musicale 1h hebdo (4 élèves mini) : 360 € l'année scolaire.
- ☐ Cours collectif MAO 1h hebdo (4 élèves mini) : 410 € l'année scolaire.
- ☐ Cours collectifs « Jeux en groupes » 1h30 hebdo (5 élèves mini) : 600 € l'année scolaire.
- ☐ Cours instrumental, vocal ou MAO à la séance : 50 €/h

L'adhésion annuelle est de 25 € par famille ou par personne.

Dans le cas d'une inscription à l'année, nous appliquons une réduction de :

- 5% pour l'inscription d'un élève à 2 activités différentes
- 5% pour l'inscription de 2 élèves d'une même famille
- 10% pour l'inscription d'un élève à 3 activités différentes
- 10% pour l'inscription de 3 élèves et + d'une même famille



Contrat d'engagement / Règlement intérieur 2025/2026

Le Centre des Musiques Actuelles est une association loi 1901. Chaque personne doit être adhérente à l'Association pour pouvoir s'inscrire.

➤ Fonctionnement des cours

- La date de début des cours est fixée au lundi 8 septembre 2025.
- Chaque élève inscrit bénéficiera d'un minimum de 30 cours.
- Le cycle des cours et ateliers suit le calendrier scolaire Zone A jusqu'au samedi 20 juin 2026 inclus. La semaine du 22 juin 2026 au 26 juin 2026 est réservée aux dernières répétitions des auditions de fin d'année.
- Tous les cours et activités se déroulent hors vacances scolaires (zone A) et hors jours fériés.
- En cas d'absence d'un professeur, le cours sera soit assuré par un remplaçant, soit reporté. Dans la mesure du possible, les absences des professeurs sont signalées à l'avance.
- Il en est de même pour les élèves : leurs absences doivent être signalées à l'avance dans la mesure du possible.
- Seule une absence justifiée par la présentation d'un certificat médical donnera lieu à un cours de rattrapage.
- L'élève s'engage à suivre assidûment les cours auxquels il est inscrit et à respecter les horaires.
- L'Association n'est pas responsable des enfants en dehors des heures de cours.
- Les élèves doivent attendre en salle d'attente que leur professeur vienne les chercher.
- Les parents qui souhaitent attendre leur enfant dans l'établissement doivent le faire dans la salle d'attente.
- Les parents des élèves ne sont pas autorisés à assister aux cours de leurs enfants.
- Nos amis les animaux ne sont pas admis dans l'établissement.
- En plus des cours hebdomadaires, l'Ecole peut organiser divers concerts. Les élèves sont invités à y participer gratuitement, selon leur niveau.
- Pour préparer les auditions de fin d'année, des répétitions sont organisées en + des heures de cours pour permettre une répétition générale des élèves.
- Un concert des élèves de l'école est organisé chaque fin d'année et chacun est invité à y participer.
- Pour les élèves ayant choisi les cours en présentiel, en cas de force majeure (type COVID), les cours seront assurés à distance. Le passage en cours à distance ne donnera pas lieu à un changement de tarifs ni à remboursement.

Pour les cours collectifs ne pouvant être remplacés par les cours à distance, ils seront rattrapés ultérieurement ou remboursés si le nombre de cours à rattraper est trop important (au-delà de 2 mois).

➤ **Discipline et comportement**

- Les locaux sont loués par l'Ecole, il est indispensable que chacun en prenne soin. Les élèves et leurs parents seront tenus responsables des dégradations qu'ils pourraient occasionner.
- Il est formellement interdit d'introduire des vélos, trottinettes, ... dans l'établissement.
- L'élève ayant un comportement perturbateur sera exclu temporairement ou définitivement.

➤ **Instrument et Matériel**

- L'Ecole ne fournit pas d'instruments, à l'exception de la batterie et du piano /synthétiseur.
- L'achat des méthodes et de partitions de musique indiquées par le professeur est à la charge de l'élève.
- L'Ecole ne pourra en aucun cas être tenue responsable de la perte ou du vol de matériel personnel ou d'instruments.

➤ **Photographie**

- Les élèves sont susceptibles d'être photographiés ou filmés au cours des événements de l'année (concerts, auditions). Pour cela, une autorisation de diffusion (site Internet de l'Ecole, divers articles de presse, associations partenaires) est demandée dans le règlement intérieur.
- Durée d'autorisation des supports : 5 ans.

➤ **Paielement**

- L'adhésion à l'Association s'élève à 25 € pour l'année scolaire 2025/2026.
- Le règlement de l'année scolaire se fait en totalité lors de l'inscription, par chèque ou en espèces.
- En cas de paiement par chèque, un acompte de 30% est encaissé à l'inscription. Le solde peut être échelonné sur le reste de l'année scolaire, mais l'ensemble des chèques doit être remis dès l'inscription.

Exemple : pour une inscription en cours individuel d'instrument, le montant total à régler lors de l'inscription est de 660 € (635 € de cours + 25 € d'adhésion).

Vous devez donner à l'inscription un acompte de 198 €, et remettre les 462 € restants sous forme de plusieurs chèques, par exemple : huit chèques de 52 € et un chèque 46 € d'octobre en juin.

- Les chèques seront encaissés en début de chaque mois.
- Tout élève absent à ses cours ou qui quitte l'établissement en cours d'année ne pourra en aucun cas exiger le remboursement.



➤ **Acceptation du contrat d'engagement et du règlement intérieur**

L'inscription aux cours du Centre des Musiques Actuelles vaut acceptation pleine et entière du présent contrat d'engagement et du règlement intérieur.

En l'absence de signature formelle, le suivi des cours et/ou le paiement des cours constitue une acceptation automatique de l'ensemble des dispositions du contrat d'engagement et du règlement intérieur.

➤ **Informations légales**

- L'ensemble des renseignements fournis à l'administration par le présent document seront traités dans le respect des dispositions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
- L'adresse mail communiquée sera ajoutée à une liste de diffusion interne utilisée exclusivement à des fins d'information liées à l'Ecole. Elle ne sera en aucun cas transmise, cédée ou vendue à des tiers.
- Conformément aux Art. 39 et 40 de la loi précitée, chaque utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles, sur simple demande écrite à l'adresse cma64pau@yahoo.fr



Certificat d'acceptation du contrat d'engagement et règlement intérieur 2025/2026

Je soussigné : M / Mme / Mlle

Agissant en qualité de (barrer les mentions inutiles) :

→ père / mère / responsable légal de l'élève (nom & prénom de l'élève)

.....

→ élève majeur (nom & prénom)

Je reconnais avoir pris connaissance du contrat d'engagement et règlement intérieur de l'école et en accepter les conditions.

Je choisis les cours ☐ en présentiel ☐ à distance ☐ créneaux de cours choisis

Fait à : Le :

Signature du responsable légal ou de l'élève majeur :

Droit à l'image

Je soussigné : M / Mme / Mlle

Agissant en qualité de (barrer les mentions inutiles) :

→ père / mère / responsable légal de l'élève (nom & prénom de l'élève)

.....

→ élève majeur (NOM & Prénom)

☐ **ACCEPTE** que l'Ecole de musique C.M.A utilise des photographies, vidéos où figure mon enfant / ma personne (si l'élève est majeur) (barrer les mentions inutiles) sur son site internet et/ou les supports promotionnels du CMA et/ou les articles de presse.

☐ **N'ACCEPTE PAS** que l'Ecole de musique C.M.A utilise des photographies, vidéos où figure mon enfant / ma personne (si l'élève est majeur) (barrer les mentions inutiles)

Fait à : Le :

Signature du responsable légal ou de l'élève majeur